



# PROGRAMME DE FORMATION

## SSIAP 2 INITIAL

<b>Objectif de la formation</b>	Encadrer l'équipe de sécurité chargée d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens au sein des ERP et des IGH : encadrer et former l'équipe de sécurité incendie, diriger le poste de sécurité lors des sinistres, gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.						
<b>Obligations réglementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Arrêté du 30 décembre 2011 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, et notamment ses articles GH 60, GH 62 et GH 63.</li><li>✓ Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 .</li><li>✓ Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.</li></ul>						
<b>Prérequis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Être titulaire du SSIAP1 ou d'une équivalence.</li><li>✓ Avoir exercé la fonction d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures sur les 24 derniers mois.</li><li>✓ Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. Être titulaire du PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.</li></ul>						
<b>Programme de la formation</b>	<table border="1"><tr><td><b>Module 1 : Rôles et missions du chef d'équipe</b></td></tr><tr><td><b>Compétence 1</b> : Gestion de l'équipe de sécurité. <b>Compétence 2</b> : Management de l'équipe de sécurité. <b>Compétence 3</b> : Organisation d'une séance de formation. <b>Compétence 4</b> : Gestion des conflits. <b>Compétence 5</b> : Evaluation de l'équipe. <b>Compétence 6</b> : Information de la hiérarchie. <b>Compétence 7</b> : Application des consignes de sécurité. <b>Compétence 8</b> : Gérer les incidents techniques. <b>Compétence 9</b> : Délivrance du permis feu.</td></tr><tr><td><b>Module 2 : Manipulation des systèmes de sécurité incendie</b></td></tr><tr><td><b>Compétence 1</b> : Le système de détection incendie. <b>Compétence 2</b> : Le système de mise en sécurité incendie. <b>Compétence 3</b> : Les installations fixes d'extinction automatique.</td></tr><tr><td><b>Module 3 : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie</b></td></tr><tr><td><b>Compétence 1</b> : La réglementation du code du travail. <b>Compétence 2</b> : Commission de sécurité et commission d'accessibilité</td></tr></table>	<b>Module 1 : Rôles et missions du chef d'équipe</b>	<b>Compétence 1</b> : Gestion de l'équipe de sécurité. <b>Compétence 2</b> : Management de l'équipe de sécurité. <b>Compétence 3</b> : Organisation d'une séance de formation. <b>Compétence 4</b> : Gestion des conflits. <b>Compétence 5</b> : Evaluation de l'équipe. <b>Compétence 6</b> : Information de la hiérarchie. <b>Compétence 7</b> : Application des consignes de sécurité. <b>Compétence 8</b> : Gérer les incidents techniques. <b>Compétence 9</b> : Délivrance du permis feu.	<b>Module 2 : Manipulation des systèmes de sécurité incendie</b>	<b>Compétence 1</b> : Le système de détection incendie. <b>Compétence 2</b> : Le système de mise en sécurité incendie. <b>Compétence 3</b> : Les installations fixes d'extinction automatique.	<b>Module 3 : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie</b>	<b>Compétence 1</b> : La réglementation du code du travail. <b>Compétence 2</b> : Commission de sécurité et commission d'accessibilité
<b>Module 1 : Rôles et missions du chef d'équipe</b>							
<b>Compétence 1</b> : Gestion de l'équipe de sécurité. <b>Compétence 2</b> : Management de l'équipe de sécurité. <b>Compétence 3</b> : Organisation d'une séance de formation. <b>Compétence 4</b> : Gestion des conflits. <b>Compétence 5</b> : Evaluation de l'équipe. <b>Compétence 6</b> : Information de la hiérarchie. <b>Compétence 7</b> : Application des consignes de sécurité. <b>Compétence 8</b> : Gérer les incidents techniques. <b>Compétence 9</b> : Délivrance du permis feu.							
<b>Module 2 : Manipulation des systèmes de sécurité incendie</b>							
<b>Compétence 1</b> : Le système de détection incendie. <b>Compétence 2</b> : Le système de mise en sécurité incendie. <b>Compétence 3</b> : Les installations fixes d'extinction automatique.							
<b>Module 3 : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie</b>							
<b>Compétence 1</b> : La réglementation du code du travail. <b>Compétence 2</b> : Commission de sécurité et commission d'accessibilité							

<b>Programme de la formation</b>	<b>Module 4 : chef du poste central de sécurité en situation de crise</b> <b>Compétence 1 : Gestion du poste central de sécurité</b> <b>Compétence 2 : Conseils techniques aux services de secours</b>																											
	<b>Lors de la formation des qcm et des mises en situations seront réalisés régulièrement pour une évaluation formative</b>																											
<b>Examen SSIAP 2</b>																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><b>Epreuves</b></th><th style="text-align: center;"><b>Thème</b></th><th style="text-align: center;"><b>Durée</b></th><th style="text-align: center;"><b>Evaluation</b></th><th style="text-align: center;"><b>Remarque</b></th><th></th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Ecrive</b></td><td>QCM de 40 questions</td><td style="text-align: center;">40mn</td><td>Epreuve notée sur 20  Une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme</td><td>Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.</td><td></td></tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Epreuve orale</b></td><td>Animation d'une séquence pédagogique</td><td style="text-align: center;">15 min/stagiaire</td><td>Epreuve évaluée apte/inapte</td><td>L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.</td><td></td></tr> <tr> <td style="text-align: center;"><b>Epreuve pratique</b></td><td>Exercice de gestion du PC en situation de crise</td><td style="text-align: center;">20 min/stagiaire</td><td>Epreuve évaluée apte/inapte</td><td>L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation</td><td></td></tr> </tbody> </table>					<b>Epreuves</b>	<b>Thème</b>	<b>Durée</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Remarque</b>		<b>Ecrive</b>	QCM de 40 questions	40mn	Epreuve notée sur 20  Une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.		<b>Epreuve orale</b>	Animation d'une séquence pédagogique	15 min/stagiaire	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.		<b>Epreuve pratique</b>	Exercice de gestion du PC en situation de crise	20 min/stagiaire	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation	
<b>Epreuves</b>	<b>Thème</b>	<b>Durée</b>	<b>Evaluation</b>	<b>Remarque</b>																								
<b>Ecrive</b>	QCM de 40 questions	40mn	Epreuve notée sur 20  Une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.																								
<b>Epreuve orale</b>	Animation d'une séquence pédagogique	15 min/stagiaire	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.																								
<b>Epreuve pratique</b>	Exercice de gestion du PC en situation de crise	20 min/stagiaire	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation																								
<p>Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue des épreuves. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.</p>																												
<p><b>Certification</b></p> <p>Lors de la 1re présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou plusieurs épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.</p>																												

<b>Nombre de participant</b>	Seuls 15 candidats pourront être présentés à un même examen (rappel : les sessions de formation sont limitées à 12 candidats)
<b>Durée</b>	70 heures hors examen et temps de déplacement.
<b>Lieu</b>	Centre de formation 19 rue Edme LABORDE 58000 NEVERS
<b>Moyens pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Exposés débats,</li> <li>✓ Études de cas</li> <li>✓ Mises en application des savoirs</li> <li>✓ Utilisation de nouvelles technologies de communications</li> <li>✓ Centre de formation entièrement équipé</li> <li>✓ Contrôle journalier des acquis par QCM et questions orales</li> <li>✓ Livre SSIAP 2, Ed. ICONE GRAPHIC (dernière édition). Conforme à l'arrêté du 30 décembre 2010 complétant et portant modification de l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.</li> </ul>
<b>Date</b>	Voir le calendrier sur le site internet
<b>Cout de la formation</b>	Devis sur demande
<b>Formalisation à l'issue de la formation</b>	Un diplôme est délivré aux stagiaires ayant été reçu à l'examen.

BFI & ST	CRIT/1.1 1.3	Création	Révision	Rédaction
	Programme SSIAP 2	02/2020	02/2020	L.LAMBERTS